



DRT

DROI1006 Philosophie et anthropologie philosophique

[60h+12h exercices] 6 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Jean-Michel Counet, Nathalie Frogneux
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 1er cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Au terme du cours l'étudiant sera capable d'exposer ce qu'est la démarche philosophique et d'en mettre en évidence les similitudes et les différences par rapport à d'autres approches de la réalité (expérience naturelle, science, art, religion, droit,#). Il aura acquis la capacité à défendre une thèse au moyen d'arguments pertinents, qui tiennent compte des critiques et des objections possibles.

Il aura été sensibilisé au fait qu'à chaque époque la démarche philosophique s'accomplit en dialogue et en confrontation avec des formes culturelles dominantes qui lui confèrent sa spécificité historique.

Il sera en outre capable de dégager les dimensions principales de l'existence humaine et de les articuler l'une à l'autre. Enfin, il aura été initié à quelques aspects de la dimension philosophique du droit.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Une partie introductive précisera les caractéristiques du discours philosophique : mise en question des opinions considérées comme acquises, souci d'explication rationnelle et de justification argumentative, réflexivité, ambition d'un discours sur le tout de la réalité. Cette spécificité du discours philosophique s'incarne de façon différente à chaque époque, en fonction du contexte culturel.

Une seconde partie portera sur l'anthropologie philosophique, abordée d'une façon thématique : l'être-au-monde, la corporéité, la conscience, l'intersubjectivité, la dimension socio-politique ou d'autres thèmes fédérateurs des éléments constitutifs d'une conception de l'homme seront présentés.

Enfin une troisième partie du cours initiera à la philosophie du droit, en mettant en évidence l'existence d'une dimension proprement juridique de la vie humaine et en montrant les articulations avec les autres dimensions étudiées dans la deuxième partie.

Le cours est dispensé sous forme d'enseignement magistral, prolongé par des monitorats.

L'enseignement magistral peut être, le cas échéant, complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques.

Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement

Autres crédits de l'activité dans les programmes

DROI1BA	Première année de bachelier en droit	(6 crédits)	Obligatoire
DROIIEP	Année de formation préparatoire à la licence en droit	(6 crédits)	Obligatoire